

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2022/89 Acquisition de la parcelle R 1046

Monsieur le Maire expose que nous avons l'opportunité d'acquérir une parcelle située derrière la cour de l'école Prévert nous permettant d'anticiper un projet d'agrandissement de la cour de l'école.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de l'acquisition de la parcelle R 1046, d'une superficie de 231 m², située au lieu-dit « Le Bourg » pour un montant total de 5 775 € appartenant à M. et Mme FRANC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître Gosse, notaire à Onzain, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/90 Convention de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires – avenant aux conventions pour les exercices 2022 et 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver un avenant à la convention-type précisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de services ou parties de services techniques des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2015-2020, permettant de prolonger celle-ci aux exercices 2022 et 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions particulières avec chacune des communes membres concernées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/91 Conventions pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines – Avenant aux conventions pour les exercices 2022 et 2023

Monsieur le Maire expose qu'Agglopolys s'est vu transférer la compétence eau pluviales urbaines au 1er janvier 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver un avenant à la convention de gestion eaux pluviales urbaines avec Agglopolys permettant de la prolonger aux exercices 2022 et 2023.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/92 Tarifs municipaux 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs municipaux pour l'année 2023 (documents joints en annexe de la délibération).

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/93 Décision modificative n°2

Yves Lecuir explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la Commune. Ce ne sont que des jeux d'écriture, il n'y a pas d'impact financier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative n°2.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/94 Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public (Région)

Yves Lecuir explique que nous avons le projet de continuer la rénovation de notre éclairage public en effectuant des changements sur les luminaires les plus énergivores.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 79 779,56 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/95 Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public (Etat)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR, de la DSIL ou du fonds vert pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 79 779,56 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/96 Demande de subvention pour la construction d'un hangar aux services techniques**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au taux maximum au titre de la DETR ou de la DSIL 2023.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de démolition	= 7 780,00 €	Commune	= 49 980,00 €
Aménagement du hangar	= 42 200,00 €		
Montant total HT	= 49 980,00 €	Montant total HT	= 49 980,00 €

- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/97 Demande de subvention pour la rénovation des toilettes de l'école maternelle (tranche 1)**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour la rénovation des toilettes de l'école maternelle (tranche 1).
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 33 823,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/98 Demande de subvention pour l'installation d'un système d'éclairage en leds au gymnase municipal**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au taux maximum au titre de la DETR, de la DSIL ou du Fonds vert 2023.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'éclairage	= 22 589,60 €	Commune	= 28 604,95 €
Travaux de sonorisation	= 6 015,35 €		
Montant total HT	= 28 604,95 €	Montant total HT	= 28 604,95 €

- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/99 Demande de subvention pour l'aménagement du parc de loisirs (tranche 1)

Yves Lecuir explique que nous avons le projet de développer l'attractivité du parc de loisirs en proposant de nouvelles infrastructures sportives et ludiques mais aussi en installant de nouveaux mobiliers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour les travaux d'aménagement du Parc de loisirs pour la tranche 1.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 80 000,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/100 Demande de subvention pour l'aménagement d'une piste de saut en longueur

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour les travaux d'aménagement d'une piste de saut en longueur au stade municipal.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 44 698,70 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/101 Demande de subvention pour l'aménagement d'un skate parc

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL ou du fonds verts pour les travaux d'aménagement d'une aire de skate parc situé sur le parc de loisirs.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 85 910 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/102 Demande de subvention pour le développement de la vidéo-protection dans le cadre de la DETR 2023

Yves Lecuir expose que la commune prévoit l'installation de nouvelles caméras de vidéo-protection sur le territoire communal en partenariat avec la gendarmerie : secteur de la place, de la mairie, du boulodrome, du city-stade ainsi que des caméras mobiles. Ce projet est inscrit dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour les travaux d'installation de caméras de vidéo-protection pour l'année 2023.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 16 000,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité (avec 2 abstentions*)

**2 abstentions : Marie-Gabrielle Mauger et Willy Hélière*

2022/103 Demande de subvention pour l'acquisition de tableaux numériques pour les écoles

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'acquisition de 2 tableaux numériques pour les classes de l'école élémentaire.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 6 893 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/104 Demande de subvention pour les travaux de la RD 58 – tranche 3 (DSR Onzain)

Yves Lecuir expose que la commune prévoit la réfection des trottoirs et de la chaussée des rues de Chouzy et d'Asnières sur l'exercice 2023. Il s'agira de la tranche 3 d'une opération globale comportant plusieurs tranches. Dans le cadre de ces travaux, nous prévoyons la création de trottoirs PMR et des aménagements de sécurité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DSR 2023 pour la commune d'Onzain pour les travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée de la RD 58.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de 206 609, 20 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/105 Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique (DSR Veuves)

Yves Lecuir explique que nous avons le projet d'acquérir un véhicule électrique pour les services techniques dans le cadre de leurs interventions sur la commune de Veuves.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DSR 2023 pour la commune de Veuves pour l'acquisition d'un véhicule électrique.
- De demander une subvention au taux maximum pour une dépense globale de

32 903,06 € HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/106 Ouverture des commerces de détail certains dimanches en 2023

Nous avons été sollicités par le magasin Casino pour ouvrir les dimanches suivants :

- Dimanches 16, 23 et 30 juillet 2023
- Dimanches 6 et 13 août 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable pour l'ouverture du magasin Casino, les dimanches listés ci-dessus.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/107 Demande d'agrément dans le cadre du service civique

Sarah Guedon expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement, et aux sports (DRAJES) ;
- D'autoriser la formalisation de missions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- De donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- De dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.
- D'autoriser Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/108 Approbation du projet d'établissement de la micro-crèche La Capucine

Sarah Guesdon expose que la commune de Veuzain-sur-Loire a approuvé l'ouverture d'une micro-crèche depuis le 1er septembre 2022, en remplacement de l'ancienne Halte-Garderie. Suite à l'ouverture de cette nouvelle structure, nous devons actualiser les documents administratifs et pédagogiques cadrant le fonctionnement de cet Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'établissement de la micro-crèche La Capucine, présenté en annexe de la délibération,
- D'approuver le règlement de fonctionnement de la micro-crèche La Capucine, comme présenté en annexe de la délibération,
- D'autoriser le Maire à signer tous actes afférant au bon fonctionnement de la micro-crèche (convention, règlements, etc.).

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/109 Modification de la convention pour les bourses BAFA

Nous devons aujourd'hui modifier la convention existante car l'âge minimum pour entrer en formation BAFA a été revu à la baisse par l'Etat passant de 17 ans à 16 ans.
Les autres points de la convention ne changent pas.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention pour le financement et l'accompagnement au BAFA, en annexe de la délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Décision : adoptée à l'unanimité

2022/110 Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéo-protection

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'extension du périmètre du syndicat intercommunal de vidéo-protection aux communes de Bracieux, Chaumont-sur-Loire, Fontaines-en-Sologne, La Chapelle-Vendômoise, Millançay, Mont-Près-Chambord, Saint-Georges-sur-Cher, Villebarou avec comme date d'effet le 1er mars 2023,
- D'approuver par conséquent la modification de l'article 1 des statuts du syndicat intercommunal de vidéo-protection.

Décision : adoptée à l'unanimité avec 1 abstention*

*1 abstention : Marie-Gabrielle Mauger

La séance est levée à 21h30.